

PROGRAMME DU MASTER EN DROIT - PAD3

Adapté pour les titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle en droit réalisé à l'étranger

Sous réserve de l'issue de l'examen du dossier de chaque candidat, le programme ci-dessous est, en règle générale, destiné aux titulaires d'un diplôme de premier cycle universitaire en droit réussi à l'étranger de trois ans et/ou 180 crédits ("étudiants PAD3").

Inscription et accès :

Le programme complémentaire présenté ci-dessous est attribué aux étudiants après examen au cas par cas des dossiers d'admission et finalisation complète de la procédure d'inscription. Afin de pouvoir introduire votre dossier, il y a lieu de postuler au master en droit de la finalité de votre choix. **L'étudiant obtient le titre de Master en droit à l'issue de trois années académique** (programme complémentaire de 60 crédits suivi du programme classique du master en droit de 120 crédits).

Conditions d'accès au master en droit :

Avant d'introduire votre demande d'admission, nous vous invitons à vérifier les conditions d'accès complètes sur le catalogue de cours en ligne : <https://www.ulb.be/fr/programme/ma-droi#admission>

Les candidats non assimilés aux étudiants européens et titulaires d'un diplôme obtenu en dehors de l'espace économique européen doivent avoir obtenu au minimum une moyenne de 14/20 pour chaque année d'étude du ou des diplôme(s) menant à l'admission.

Par ailleurs, un test de langue française attestant un niveau B2 est exigé pour les candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme en langue française.

Programme complémentaire :

Un programme complémentaire, constituant une "année de passerelle" est imposé aux étudiants PAD3 avant d'accéder aux cours du programme classique du master en droit (120 crédits). Les étudiants devront donc réussir un total de 180 crédits pour obtenir le diplôme de master en droit.

LANG-C-1001	Néerlandais – M. Laurent NICAISE	5 crédits
DROI-C-2003	Droit des obligations* – M. Rafaël JAFFERALI	10 crédits
DROI C 2005	Droit pénal* - MM. Laurent KENNES, Franklin KUTY	5 crédits
DROI-C-3003	Droit de l'Union européenne* - Mme Chloé BRIERE	10 crédits
DROI-C-3004	Droit du travail - Mme Elise DERMINE	5 crédits
DROI-C-3005	Droit familial* - M. Alain-Charles VAN GYSEL	5 crédits
DROI-C-3006	Droit économique et droit de la propriété intellectuelle* - Mme Andrée PUTTEMANS	5 crédits
DROI-C-3008	Droit judiciaire* - Mme Séverine MENETREY	5 crédits
DROI-C-4019	Principes de droit constitutionnel et administratif généraux – M. Emmanuel SLAUTSKY	10 crédits

Total du programme complémentaire : 60 crédits

Au vu de la place importante occupée par le néerlandais dans les sources juridiques belges, une remise à niveau est obligatoire. Le cours LANG-C-1001 est un cours de néerlandais approfondi qui se donne en ligne. Les étudiants n'ayant jamais fait de néerlandais sont vivement encouragés à se mettre en relation avec la [F9 Languages in Brussels](#) afin de suivre un cours destiné aux grands débutants. Attention, aucune dispense n'est possible pour les cours du programme complémentaire, tous devront être réussis avec au moins 10/20 à l'issue du cursus, néerlandais inclus.

Travaux pratiques :

Les cours marqués d'un * sont accompagnés de travaux pratiques. Par défaut, les étudiants PAD3 sont **dispensés** des travaux pratiques des cours du programme complémentaire. Ils peuvent néanmoins s'y inscrire sur base volontaire auprès du secrétariat, sauf pour le cours DROIC2003 dont les TP leur sont inaccessibles. Attention, l'inscription volontaire aux TP est définitive et irrévocable.

A l'issue du programme complémentaire, les étudiants devront obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours du programme classique du master en droit.

Programme annuel de l'étudiant (PAE) :

Le programme complémentaire totalisant 60 crédits, la première inscription de l'étudiant est consacrée exclusivement à ces cours.

Une fois le processus d'inscription terminé, le candidat trouvera dans le **portail MonULB** section « Mes études » puis « **Mes notes** » la liste des cours qu'il devra suivre durant l'année académique à laquelle il est inscrit.

Il appartient à l'étudiant de s'assurer qu'il effectue correctement les formalités requises pour s'inscrire aux cours à option et de vérifier régulièrement, tout au long de l'année académique, que le PAE figurant dans MonULB est correct.

Le portail MONULB est le seul endroit où figure la liste des examens devant être présentés. Tout cours qui figurerait dans une autre plateforme informatique dédiée aux horaires ou à l'enseignement (Université virtuelle, Time Edit, Teams...) sans être repris sur MonULB > Mes études > Mes notes ne figure pas au PAE et ne doit pas être étudié. Tout examen présenté dans le cadre d'un cours ne figurant pas au PAE sera perdu, y compris si la note est supérieure à 10/20 et donc réussie.

Séjour à l'étranger :

Les étudiants PAD3 peuvent postuler pour effectuer un séjour dans une autre institution d'enseignement supérieur (Erasmus, Erasmus Belgica..), moyennant le respect de la condition suivante :

- Être en mesure de terminer leur cursus et d'obtenir leur diplôme l'année où ils partiront en séjour (c'est-à-dire l'année qui suit celle où la demande de séjour est introduite).

Par ailleurs, ils devront également respecter toutes les autres conditions et la procédure en vigueur pour postuler à un séjour dans une autre institution d'enseignement supérieur. Une séance d'information spécifique est organisée au début de chaque année académique.

Espace personnel facultaire :

Une fois votre inscription terminée, vous aurez accès à l'intranet facultaire (Espace personnel). Vous y trouverez tout au long de l'année académique différents formulaires à remplir ainsi qu'un résumé des aménagements liés à votre statut PAD3.